

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [12]

Artikel: D'accord... pas d'accord...

Autor: Rousseil, P.-A. / Salina, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275757>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'accord... pas d'accord...

Un article d'une de nos correspondantes des cantons sur la formation professionnelle de la paysanne a suscité de violentes réactions de la part de quelques lecteurs. (« Formation professionnelle de la paysanne », de Gaby Moeschler, paru dans la rubrique « Berne francophone » du numéro d'octobre 1979). Nous publions ici deux lettres, la première de M. Rousseil, délégué romand à la documentation de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (in extenso), et la seconde (en partie malheureusement, faute de place) de Mme Salina.

Madame la Rédactrice,

Nous nous permettons de relever quelques inexactitudes dans la communication de votre correspondante à la rubrique « Berne francophone » du numéro d'octobre de votre journal.

Sous le titre « Formation professionnelle de la paysanne », votre correspondante fait certaines confusions entre

— l'apprentissage ménager rural initial, d'une durée d'un an avec cours professionnels et examen de fin d'apprentissage ménager et la suite logique de cette formation à

— l'école ménagère rurale en un semestre d'hiver à plein temps complété par un enseignement hebdomadaire et divers cours-blocs (également dans ce cadre) s'étendant sur deux années et aboutissant à

— l'examen professionnel dont la réussite est sanctionnée par le titre de « paysanne diplômée ».

Cette deuxième phase de la formation intervient après plusieurs années de pratique ménagère (quatre ans au moins après l'apprentissage).

D'autre part, des « Cours ouverts » s'adressent aux paysannes qui n'ont pas eu antérieurement la possibilité de suivre la filière régulière de formation et leur permettent de se préparer à l'examen professionnel de paysanne.

A lire votre correspondante, on pourrait penser que la situation au Jura bernois est « privilégiée par rapport à celle des autres cantons » ce qui n'est pas précisément le cas puisque des possibilités analogues existent également à Courtemelon, Marcelin, etc.

P.-A. Rousseil

Délégué romand à la documentation de l'ASOSP

Madame la rédactrice,

Maintes fois, j'ai eu l'intention de vous écrire pour vous exprimer ma satisfaction au sujet de multiples articles parus dans FS au cours de ces dernières années. Hélas ! Je ne l'ai pas fait. Mais voici qu'aujourd'hui, je ne puis m'empêcher de me manifester ! Le motif ? Le malaise provoqué par les informations sur la formation professionnelle de la paysanne, parues dans votre numéro d'octobre dernier et signées de Mme Gaby Moeschler.

Ses affirmations ont soulevé, pour le moins, ma plus vive surprise, et chez plusieurs de vos lectrices, une véritable indignation. (...)

1. Pourquoi les paysannes du canton du Jura devraient-elles se sentir particulièrement « privilégiées » d'être en mesure de prétendre à la formation professionnelle qui est par ailleurs largement offerte à l'ensemble de leurs collègues en Suisse ? (...)

2. Quelles sont les sources d'information de votre correspondante sur les conditions de vie des paysans d'autrefois ? (...)

(En réponse à la première question) La loi sur la formation professionnelle (...) est une loi fédérale (...) Le contrôle de son application est attribué à l'OFIAMT, exception faite, chose très importante, pour tout ce qui concerne la formation des agriculteurs. Pourquoi, donc, cette discrimination à l'égard des paysannes du canton du Jura ?

(En réponse à la seconde question) De souche paysanne et montagnarde par mes grands-parents (...), j'ai recueilli pendant plus d'un demi-siècle une foule de renseignements sur le niveau de vie de nos ancêtres (...) Je n'ai jamais, au grand jamais, entendu ni lu un seul témoignage analogue aux affirmations de votre correspondante (...) Quant aux paysannes « demeurées » mentionnées par votre correspondante, on peut supposer que le nombre des sous-développés, hommes et femmes, devait atteindre sensiblement le même pourcentage en ville et à la campagne. Seule manquait peut-être l'égalité des chances (déjà !).

Enfin, pour terminer joyeusement et rassurer du même coup Mme Moeschler, je l'informe que, aujourd'hui et dans le pays le plus riche du monde, les paysannes mariées dorment dans des chambres conjugales décentes, souvent confortables, bien meublées, agréables et propres, par-dessus le marché.

Merci, Madame la Rédactrice, de bien vouloir accueillir ces quelques réflexions.

A. Salina

Dons reçus par chèques postaux après l'appel de fonds (suite)

Lang	report	9,698.--	Minini L.	Lausanne	10.--	Jéquier M.	Neuchâtel	10.--
Chausse T.	Langenthal	20.--	Cassani	Troinex	10.--	Gignoux Ch.	Genève	20.--
Calpini	Genève	20.--	Leuba-Rochat M.	Pully	10.--	Jaggi Y.	Lausanne	50.--
Stoackert Y.	Sion	30.--	anonyme	Genève	10.--	Schweizer C.	Neuchâtel	50.--
Kammacher M.	Laufenburg	40.--	Killisch D.	Genève	20.--	Dresco B.	Moudon	20.--
Rodieux E.	Nyon	50.--	Lagnaz H.	Morges	20.--	anonyme	St-Blaise	10.--
Privat Ch.	Lutry	50.--	Nagel J.L.	Châtellaine	20.--	Sicilia-Bolomey F.	Genève	20.--
anonyme	Troinex	100.--	Zutter Y.	Neuchâtel	20.--	Auberson A.M.	Nyon	20.--
Sandoz-Luginbuhl	Genève	100.--	Schafer M.	Lausanne	25.--	Barral A.	Lancy	50.--
Bouvier B.	La Chaux-de-Fonds	100.--	Bauler S.	Lausanne	35.--	Kuttel M.	Genève	100.--
Rey D.	Genève	10.--	Brunner Dr.	Zollikon	50.--	Flattet B.	Lausanne	20.--
anonyme	Sion	10.--	Vaucher-Weibel E.	Bienne	50.--	Verein Frau & Politik	Berne	100.--
Aguet I.	Lausanne	15.--	Favre C.L.	Genève	50.--	S. Moine-Manie	Villeneuve	100.--
anonyme	Genève	20.--	Frommel A.	Ravoire	100.--	Mages T.	Corcellas	10.--
anonyme	Neuchâtel	20.--	Soroptimist Club	Sion	200.--	Amies de la jeune fille	Lausanne	20.--
Meylan R.M.	Peseux	50.--	Schmid Y.	Grand-Saconnex	10.--	Rossello S.	Genève	20.--
Chambardon R.	Versois	50.--	Marquerat Renée	Lausanne	10.--	A.D.F.	Montreux	50.--
Desarzens D.	Lausanne	50.--	Lerch B.	Chêne-Bougeries	20.--	Christen C.	Genève	70.--
de Rham J.	Vésenaz	50.--	Stakian M.	Onex	20.--	Ass. femmes universitaires	Lausanne	100.--
Rosset M.	Lausanne	20.--	Motet M.	Bienne	30.--	Centre de liaison ASF	Genève	50.--
Salzmann	Genève	20.--	Florian R.	Lausanne	50.--	Scuri T.	Neuchâtel	20.--
Paytregnet E.	Lausanne	20.--	Centre de liaison neuchâtelois	Lausanne	100.--	Foex S.	Genève	30.--
Belperrin	Lausanne	20.--	Exchaquet	Lausanne	10.--	Ferrier M.	Genève	50.--
anonyme	Lausanne	20.--	Rindlisbacher C.	Lausanne	15.--	Lambossy C.	Genève	50.--
Bernheim J.	La Chaux-de-Fonds	20.--	Bourquin A.	Peseux	20.--	A.D.F. cantonale vaudoise	Lausanne	500.--
anonyme	Sion	20.--	Schopfer E.	Genève	20.--	Cotbaz S.	Lausanne	20.--
Bévard V.	Genève	30.--	anonyme	Lausanne	25.--	Kasetzmann M.	Lausanne	40.--
Badoux I.	Plan-les-Quates	50.--	Ass. suisse des infirmières, Lausanne	Lausanne	25.--	de Haller	Genève	1,000.--
Piuz A.M.	Moillesulaz	100.--	Nicole J.	Genève	25.--	Niestlé M.	Neuchâtel	20.--
Jarne Y.	Chexbres	10.--	Ryser V.	Genève	50.--	Carroz I.	Le Châble	20.--
anonyme	Genève	20.--	Bischof J.	Lausanne	50.--	Schwyzer F.	Zürich	30.--
Bachofen H.	Vallorbe	50.--	Narbel M.	Lausanne	50.--	Reichenbach M.	Lausanne	30.--
Bovon C.	Genève	100.--	Bertrand C.Dr.	Grand-Saconnex	100.--	Cossant M.	La Chaux-de-Fonds	10.--
Meyer	La Tour-de-Peilz	5.--	Colliard V.	Vevey	5.--	Laqur M.	Genève	10.--
Petitpierre A.	Lausanne	10.--	Haller N.	Châtell-St-Denis	10.--	anonyme	Neuchâtel	20.--
Hiltbrunner	Bienne	10.--	Hersch J.	Collonge-Bellerive	15.--	Berner J.	Genève	50.--
Magnin	Petit-Lancy	10.--	Demolis L.	Genève	20.--	de Mulline	St-Légier	50.--
Wirz H.	Monthey	20.--	Mémotrey A.C.	St. Sulpice	20.--	Parised V.	Lausanne	10.--
Ribaix L.	Le Lignon	20.--	Bercher H.	La Tour-de-Peilz	20.--	A.D.F.	Vallorbe	25.--
Alphonse Dr.	Genève	20.--	Bindschedler D.	Berne	50.--	de Rossi D.	Chêne-Bougeries	70.--
Bonnard A.	Lausanne	20.--	Katzen G.	Genève	200.--	Anderfuhren R.	Lausanne	100.--
Z'graggen Y.	Anières	40.--	Cuénod D.	Genève	20.--	Bonnard I. & L.	Chêne-Bougeries	20.--
Vettstein J.	Genève	50.--	Jayet G.	St. Sulpice	20.--	Club Soroptimiste	Genève	20.--
Baechtold M.	Lausanne	50.--	Uagnière J.F.	La Tour-de-Peilz	20.--	Grandjean S.	Genève	20.--
anonyme	Lausanne	100.--	Barbier G.	Vevey	20.--	Robert T.	La Chaux-de-Fonds	20.--
L'Hardy H.F.	Benglen	20.--	Devaud J.	Genève	20.--	Vakker C.	Genève	50.--
Jeanneret G.	Bienne	20.--	anonyme	Muttenz	25.--	Matthey L.	Genève	50.--
Arber P.	Le Locle	20.--	Hebeisen A.F.	Grand-Lancy	50.--	Union des femmes	Genève	50.--
anonyme	Genève	50.--	Gander Ph.	Pully	50.--	Stift.für Staats.Erziehung	Zürich	1,000.--
Manassewitsch M.R.	Merign	50.--	Blondel B.	Rolle	20.--	Schulz P.	Genève	20.--
Hamburger D.	Lausanne	50.--	Cuendet M.	Aegarten	20.--	A.D.F.	Genève	50.--
Feissly A.	Neuchâtel	100.--	Baudraz J.	Genève	50.--	Lyceum-Club	Lausanne	50.--
Preisawerk	La Tour-de-Peilz	5.--	Germond B.	Lausanne	1,000.--	Matthey M.	St. Aubin	70.--
Schmid S.	Neuchâtel	10.--	Lacour A.	Chârens	20.--			30.--
				Clarens	20.--			19,423.--
				Chêne-Bougeries	25.--			

Dans l'impossibilité de remercier par une liste nominative les nombreuses abonnées qui ont su la gentillesse d'arrondir largement le montant du renouvellement de l'abonnement, nous les prions de trouver ici l'expression de notre gratitude. Tant leur soutien financier que les nombreux messages reçus nous sont un précieux encouragement.

Au nom de l'équipe de rédaction et du comité UN CHALEUREUX MERCI À TOUTES

Claudine Richoz, administratrice